ROUBAIX

ACCIDENT DE TRAMWAY

Vendredi après-midi, vers 1 h. 20, un tram de la ligne allant de la Place au boulevard de Fourmies, a tamponné, au coin de la rue Carpeau, les jeunes Edouard et Carlos Tiberghien, âgés de 3 et 8 ans, qui jouaient sur les rails. Le plus jeune des bambins porte une assez sérieuse plaie au-dessus de l'œil gauche ; l'autre est légèrement blessé à l'œil droit. Les parents des imprudents sont cabaretiers en face du boulevard de Fourmies. Le tram avait pour wattman M Raymond Leclercq, et pour conducteur M Alphonse Jorion.

M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, s'est rendu sur les lieux pour ouvrir une enquête.

VOL D'UN BIDON DE LAIT

Vendredi, vers cinq heures du matin, un inconnu a dérobé un bidon de dix litres de lait qui avait été déposé par un livreur de la laiterie l' « Union », devant la demeure de M. Georges Corman, cabaretier et marchand de lait, rue de Lille, 212.

Une enquête est ouverte par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement.

UN PENDU DANS LA RUE

Jeudi, vers onze heures et demie du soir, passant rue Colbert, MM. Vermeulen Charles, 31 ans, menuisier, et Billet Jean-Baptiste, 30 ans, tisserand, demeurant à Croix, boulevard Emile-Zola, 32, constatèrent avec effroi qu'un homme était pendu à une palissade qui clôture un terrain en face de la maison portant le numéro 44. Ils coupèrent aussitôt la corde, mais le malheureux dont le corps était encore chaud, avait cessé de vivre.

M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, n'ayant trouvé aucun papier sur le cadavre, ordonna son transport à la morgue de la Fraternité. Il a été reconnu vendredi matin, par sa femme, sa nièce et des voisins, pour être Lepoutre Gustave-Henri, 48 ans, tisserand, demeurant rue des Parvenus, 33, lequel avait quitté sa femme jeudi vers neuf heures du soir, en lui disant qu'il allait acheter un paquet de tabac, paquet que le commissaire a retrouvé dans une des poches du veston, avec trois pipes neuves.

Lepoutre, qui n'a pas d'enfant, a fait son service militaire en Afrique et il est revenu du Sahara avec le « cafard ». Il avait déjà tenté, par deux fois, chez lui, de se donner la mort.

DELEGATION CANTONALE

Une inexactitude s'étant glissée dans notre compte rendu de vendredi matin, il est de notre devoir de remettre les choses au point ;

La délégation s'occupant, à un moment donné, du grand nombre d'enfants qui ne fréquentent pas l'école régulièrement, et du nombre plus important encore de ceux qui n'y vont pas du tout, a parlé des commissions scolaires actuelles. M l'inspecteur Bourbon a rappelé le prochain changement qui doit modifier la composition de ces dernières : elles comprendraient, dans le projet à l'étude, le Maire, le juge de paix et l'inspecteur primaire. On espère que ces nouvelles commissions seront mieux armées pour lutter efficacement contre la non fréquentation.

La délégation cantonale n'a pas qualité pour faire ces sortes de transformations.

Il a été aussi donné connaissance à l'assemblée d'une lettre de M. le Maire de Roubaix acceptant, au nom de la Ville, de se charger du prix « Ch Junker » et remerciant la donatrice de sa généreuse pensée.

Enfin, M. Lacquement a lu une lettre de M. Lambert, directeur de notre école primaire supérieure de garçons, remerciant Mme Junker et la délégation.

DISTRIBUTION DES RECOMPENSES DU LEGS BOUCHER DE PERTHES

Cette distribution a eu lieu vendredi à onze heures du matin, en présence de tous les membres de la commission et sous la présidence de M. Roussel adjoint au Maire, qui a ouvert la séance et prononcé l'allocution suivante ;

Mesdames. Messieurs,

Depuis la dernière cérémonie de la distribution des récompenses du Legs Boucher de Perthes, la mort a frappé dans nos rangs et nous a ravi notre rapporteur, le docteur Faidherbe qui, depuis plusieurs années et jusqu'au jour où ses forces l'ont trahi, nous a aidés à remplir notre mission avec un dévouement et un tact que tous nous avons pu apprécier.

J'ai tenu, en ouvrant cette séance, à apporter à sa mémoire un souvenir ému, à dire à sa famille combien nous avons partagé sa douleur et ses regrets.

M. Crombé, avocat, délégué de la Société d'Emulation de Roubaix, qui, pendant la longue et cruelle maladie de M. Faidherbe, a rempli par intérim ses fonctions de rapporteur a bien voulu lui succéder d'une façon définitive, je lui en exprime publiquement toute notre reconnaissance.

C'est que la mission du rapporteur est des plus délicates et parfois ingrate à remplir, il a à rendre compte des travaux de la Commission, des difficultés qu'elle a rencontrées pour établir un classement entre des jeunes filles qui toutes ont atteint un degré de perfection morale qui les placerait au même rang, leur donnerait droit au même titre aux récompenses créées par M. Boucher de Perthes, si nous n'étions limités par le nombre même des récompenses et amenés, pour fixer notre choix, à tenir compte des conditions plus ou moins lourdes dans lesquelles les jeunes filles sont appelées à se sacrifier elles-mêmes pour se consacrer à leur entourage.

Cette mission, M Crombé l'a remplie l'année dernière avec distinction et une grande délicatesse de sentiments, il adressera cette année ses félicitations aux élues, il adoucira la désillusion éprouvée par celles d'entre vous que nous avons dû ajourner en leur disant combien nous avons admiré leur vie toute de dévouement, combien nous serons heureux de leur donner, dans un avenir prochain, la satisfaction qui leur est légitimement due.

Ceci dit, M Roussel donne la parole à Mᵉ Crombé, avocat rapporteur.

Discours de M. Crombé

Messieurs,

Prié l'an dernier de prendre dans votre commission la place de son secrétaire, M le docteur Alexandre Faidherbe, j'exprimais, en commençant mon rapport sur vos travaux de l'année 1907, le souhait de n'être que son suppléant provisoire. Mais la maladie qui le tenait éloigné ne vous ne devait pas faire grâce à ce bon ouvrier de la Cité roubaisienne ; votre désir de le revoir ne devait point se réaliser. Dans cette salle aux vitrages clairs dont la transparence permet aux brumes de décembre aux arbres défeuillés, aux pelouses jaunies du jardin d'associer à cette solennité leur décor de Noël, nous n'entendrons plus sa voix. Permettez-moi au début du rapport de 1908 de renouveler les regrets si profonds que M Eugène Motte et moi dans cette même salle exprimions l'an dernier en votre nom, cette fois hélas ! sans qu'il ne nous soit plus permis d'y mêler aucune arrière-pensée d'espérance.

Mesdames. Messieurs,

La prime de cinq cents francs créée par M Boucher de Perthes doit, suivant l'expression du donateur « être attribuée à l'ouvrière qui l'aura le mieux méritée par sa conduite et son travail. »

Comment ne serions-nous point frappés de la modération de cette formule ? Ainsi le testateur n'a point envisagé tel effort sublime et comme inaccessible tel extraordinaire sacrifice, tel héroïsme transcendant, comme les peuvent provoquer par exemple, le corps à corps pour le service de l'humanité d'un homme avec un élément déchaîné, le duel d'une vie contre le feu ou contre l'eau, l'affront de quelque force irrésistible. Il lui suffit qu'entre toutes ses compagnes une jeune fille aille et vienne, dont la conduite, plus éprouvée, soit plus exemplaire, dont le courage plus tenté soit plus fort. C'est celle-là qui lui plaît, qu'il a choisie. Aux grands actes merveilleux, forcément exceptionnels et passagers, il a préféré la vertu humble mais continue, cette habitude de l'effort modeste que ne stimule la publicité d'aucun éclat, qui s'exerce dans l'ombre et n'est point offerte, sur le pavois de la louange, aux regards de l'admiration publique.

Et je reconnais bien là l'auteur d'un important ouvrage sur *« l'origine et la progression des êtres »*. Boucher de Perthes savait mieux que tout autre, que l'humanité ne vaut et ne progresse que par la qualité de chaque individu, que ce n'est pas tel chêne magnifique qui fait la forêt, mais le plein développement de chacun des arbres qui en composent la masse : « Nous formons à nous tous, a dit quelque part Maurice Barrès, une sorte de verger, où le pommier doit donner des pommes, le mirabellier des mirabelles, et enfin chaque arbre son fruit. Nous avons à être pleinement et paisiblement ce pour quoi nous sommes nés. »

N'est-ce point la même pensée qu'a exprimée Boucher de Perthes en instituant une prime à la bonne conduite et au travail ? à la sagesse et au courage ? à la sagesse qui maintient l'homme dans la voie où la providence l'a placé, en le défendant contre les suggestions du dehors ou même du dedans, contre l'appel des tentations, contre les dissipations et les désordres ; au courage qui lui permet d'aller jusqu'au bout de cette voie, jusqu'au haut des cimes où elle aboutit : qui l'aide à développer pleinement toutes les qualités dont son âme enferme les germes.

Au nom de la commission M Crombé décerne une demi-prime de 250 francs à Mlle Virginie Deuil, née à Roubaix le 22 juillet 1878 et des médailles d'encouragement à Milles Thérèse Coomans, née le 3 février 1887 ; Blanche Matton ; Laure Lepers.

LES ADJUDICATIONS

Jeudi matin, dans une des salles de la mairie en présence de MM Deschodt, adjoint au maire, Jean Salembier receveur municipal et deux conseillers municipaux il a été procédé à la mise en adjudication des fournitures et imprimés nécessaires aux bureaux municipaux pendant les années 1909-1910 et 1911.

Voici les résultats de cette importante adjudication : Premier lot. — Fournitures de bureau à la mairie, 450 francs par an M Castelain et Mme veuve Reboux, 26 % de rabais. Au second tour M Castelain est déclaré adjudicataire avec 26.05 % de rabais

Deuxième lot — Bureau du secrétariat, 3.641 65 par an M. Castelain, 30.50 % ; Mme Reboux, 34 %, adjudicataire.

Troisième lot — Bureau de l'état-civil, 3.062.30 par an Mme Reboux, 42 % ; M Castelain, 43.50 % adjudicataire.

Quatrième lot Bureau des Ecoles 3.657 55 par an Mme Reboux, 42 %, M. Castelain, 43.60 %, adjudicataire.

Cinquième lot. — Service de la voirie 1.051 60 par an M Castelain 21%, Mme Reboux 25%, adjudicataire.

Sixième lot — Service des bâtiments, 55 fr 53 par an Mme Reboux, 28 % ; M Castelain 30.20 adjudicataire.

Septième lot. — Octroi. 1.500 fr. 70 par an. Mme Reboux, 23 % ; M. Castelain, 30 50 %, adjudicataire.

Huitième lot. — Pesage public. 601 fr. par an. M. Castelain et Mme Reboux, 30.50 %. Au second tour Mme Reboux emporte l'affaire avec un rabais de 30 fr. 55 %.

Neuvième lot. — Perception des droits de place, 422 fr. par an. Mme Reboux 30, 50 % ; M. Castelain, 32.20 %, adjudicataire.

Dixième lot. — Service de la police, 2.907 fr par an. Mme Reboux, 25 50 %, M. Castelain, 26 20 %, adjudicataire.

Onzième lot. — Condition publique, 1.691 fr. par an. Mme Reboux 20.50 % ; M. Castelain 21 %, adjudicataire.

Douzième lot. — Conservatoire de musique, 494.80 par an, Mme Reboux, 35 % ; M. Castelain, 35.20 %, adjudicataire.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

PERCEPTION D'UN DROIT A L'ENTRÉE SUR LES CATALOGUES, PRIX COURANTS ET AUTRES IMPRIMÉS DE RÉCLAMES EXPÉDIÉS PAR LA POSTE. — Il résulte d'un avis publié par l'administration des douanes australiennes et qui modifie l'art 12 du règlement concernant les catalogues et autres articles similaires arrivant par la poste en Australie, qu'il sera perçu un droit à l'entrée sur les catalogues, prix courants circulaires commerciales et tous autres imprimés de réclames envoyés par la poste même quand ils sont adressés en un seul exemplaire à des particuliers pourvu que la taxe payée par l'expéditeur pour un envoi dépasse la somme de un shilling

LE COMMERCE FRANÇAIS EN BOLIVIE. — Notre commerce général avec la Bolivie où nous avons le second rang pour les exportations a été en 1905 et 1906 d'environ 9 millions de francs avec une plus-value subite de près de 7 millions sur l'exercice 1905 due entièrement à nos achats de métaux, ainsi qu'aux capitaux déjà importants, que nous avons engagés dans plusieurs mines de la Bolivie

Mais pour les raisons déjà données on a la certitude que notre chiffre d'affaires avec ce pays est beaucoup plus élevé et qu'il atteint au moins le double des sommes ci-dessus c'est-à-dire 18 ou 20 millions de francs par an.

Il est certain, en effet, qu'en 1906 par exemple nous avons notre bonne part dans les 41 millions de francs d'importations de « provenance inconnue » et les 86 millions de francs d'exportation « sans destination connue » tant donné surtout en ce qui concerne ces dernières, que c'est la France qui après l'Angleterre, achète le plus de produits à la Bolivie

SUPPRESSION DES CERTIFICATS D'ORIGINE A L'ENTRÉE EN SERBIE. — Aux termes d'une circulaire du ministère serbe des finances du 16/27 août 1908, l'administration des douanes serbes n'exige plus de certificat d'origine pour les marchandises importées en Serbie et provenant d'Etats conventionnels.

D'après les renseignements qui ont été fournis au Représentant de la République à Belgrade par le Ministère serbe des finances cette circulaire, envoyée à l'occasion de la mise en vigueur du nouveau traité de commerce avec l'Autriche, s'applique à tous les articles français y compris les vins

Toutefois, on doit signaler aux exportateurs français de Cognac, Armagnac et autres eaux-de-vie naturelles de vins qu'en accompagnant leurs envois d'acquits blancs de l'administration française des contributions indirectes, ces produits ne sont pas soumis à l'analyse imposée à toutes les eaux-de-vie d'autres provenances.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER

THEATRE DU FONTENOY

A l'occasion des fêtes de la Noël, samedi, à 8 heures et demie du soir « Les Exploits d'un Titi Parisien », pièce à grand spectacle en 10 tableaux, interprétée par tous les créateurs de la pièce à Paris Le clown Adolpho et sa troupe. Décors spéciaux Grande pantomime anglaise ; la chaîne humaine (exercice sensationnel).

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Joseph Deletrain, rue de l'Epeule, 2ᵉ cour Lampe 21 — Marie Lepiat rue Fourcroy cour Lauwers 6 — René Dubus rue Belle-Vue 10 — François Hegems, rue Bernard, 40 cour Soris, 3 — Marie Simoens rue d'Isly, 30 — Henri Soyez, rue de Bavai 39.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Jules Fourlegnie, sans profession rue de l'Alouette 56 et Emilie Vincourt, sans profession à Raimbeaucourt — Amand Camerlynck, journalier à Calais et Emma Depray femme de chambre à Calais — Jules Dewaele, employé aux tramways, à Wattrelos et Angèle Derudder, dévideuse, rue d'Alger, 33 — Médard Hillewaert, maréchal, rue Lafontaine 80 et Julienne Leconte dévideuse à Hem — Albert Facques, sans profession rue des Lignes 7 et Marie Martin, sans profession, à Richebourg-l'Avoué — Félix Vandersarren débourreur à Estaimpuis et Gabrielle Mullemeester journalière à Roubaix — Henri Becquart, journalier rue St-Laurent, 48 et Malvina Candellier servante à Cambrai — Henri Wynckels domestique rue du Fontenoy, 59 et Marie Degroote lessiveuse rue du Fontenoy — André Bouillant, capitaine au 29ᵉ régiment d'artillerie à Laon et Alice Bernier sans profession, rue Dammartin, 5 — François Belon, apprêteur à Wattrelos et Clémence Dewolf, servante rue de Lille, 194 — Louis Brochard, apprêteur rue des Sept-Ponts, 26 et Sophie Depauw, épailleuse rue des Sept-Ponts 22 — Théodule Dewitte cordonnier, rue Voltaire, 85 et Marie Pipart, chamarreuse rue Fourcroy 35 — Félix Vanassche cavalier au 3ᵉ régiment de hussards à Verdun et Odile Duchatel, journalière rue de l'Ommelet, 189 — Louis Carlier ouvrier en tissage d'art, rue des Longues-Haies, 147 et Jeanne Messiaen sans profession, rue Pellart, 148 — Charles Breunin, domestique rue de l'Epeule cour Desrousseaux 26 et Léonie Secret, journalière, rue Sainte-Thérèse cour Florin 39 — Hector Laga apprêteur, rue Pierre-Motte 55 et Elise Daelman glaceuse de cartons, rue Pierre-Motte — Laurent Paulus, menuisier, rue des Trente, 9 et Elise Dumoulin, cuisinière, rue de Denain, 29.

DÉCÈS. — Louis Pollez, 10 ans, rue Pauvrée, 4 — Françoise De Comer, 72 ans, ménagère rue de la Vigne, cour Sainte-Thérèse, 9 — Caroline Liénard, 100 ans sans profession, rue des Arts, 7.

TOURCOING

Le Noël des écoliers

Brillantes comme toujours, furent les deux séances récréatives offertes à l'occasion de la Noël, aux enfants de toutes les écoles publiques, par le Comité de l'Association des Dames charitables sous le bienveillant patronage de l'Administration municipale

L'organisation était parfaite et bien en rapport avec l'âge des enfants.

Le matin à neuf heures, plus de trois mille enfants des cours élémentaires et moyens s'installèrent dans l'immense vaisseau qu'est le gymnase de la rue de Gand.

La séance fut ouverte par la *Marseillaise* jouée avec brio par la Fanfare les Intimes, directeur M. Charles Béhiels, vigoureusement applaudie par les jeunes auditeurs

La fanfare exécute ensuite deux morceaux de son répertoire. Une fête champêtre (Lidou) et le Conscrit de Janin.

M. Dessauvages, comique de genre, a mis toute la salle en gaîté par la façon si franchement amusante dont il s'est produit. Bis, bis, ne cessaient de crier les enfants en battant des mains

M Labille est le directeur du Grand Théâtre Guignol des Champs-Elysées mais c'est aussi un prestidigitateur merveilleux, dont les tours exécutés avec une maëstria superbe plongent dans l'étonnement et le ravissement ceux qui y assistent

Faut-il dire que le Guignol retrouva son succès des années précédentes ?

La chose nous paraît superflue. Notons cependant que le minuscule petit théâtre que les enfants ont vu hier est tout nouveau et très coquet.

La pièce jouée hier fut le *Chien de Guignol* extrêmement amusante d'un bout à l'autre.

Puis les enfants déjà mis en gaîté exultèrent lorsque le légendaire Saulaupain leur apparut. Les enfants entonnèrent le refrain bien avant que M Labille ait eu le temps de chanter les couplets.

Les acrobates excentriques par les Mail et Grim de l'Union Tourquennoise, moniteur-chef M. Louis Delannoy constituaient un très bon numéro dont le succès fut très vif

La séance du matin prit fin vers midi. Les enfants regagnèrent le domicile de leurs parents charmés

M. Gustave Dron, député-maire, MM. Le comte et Victor Flament, adjoints, assistèrent à la séance et purent constater le vif plaisir procuré aux jeunes écoliers et écolières.

A 2 heures ½, la grande salle était à nouveau comble.

Cette fois, les écoliers étaient plus avancés en âge. Ils comprenaient les élèves de nos deux Instituts et ceux des cours supérieurs.

Le peu de places vacantes avait été mis à la disposition des Dames de l'Association

Le programme de cette nouvelle séance était un peu plus chargé.

L'ouverture fut faite par notre excellente Musique municipale sous la direction de son chef M. Eustace. A la *Marseillaise*, succédo deux des morceaux de choix du riche répertoire que possède notre superbe harmonie

Notre concitoyen, M Albert Noll, sous-chef de fanfare au 8ᵉ bataillon de chasseurs à pied à Amiens, est un comique du meilleur aloi en même temps qu'il chante avec beaucoup de science et de goût. Son succès fut énorme.

Au Royaume des bébés le délicieux ballet fourni par l'Institut Sevigne et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler à l'occasion de la fête de Prévoyance et de la fête de l'Arbre de Noël de l'Institut, dans la salle de l'Hospice, constituent aux yeux de beaucoup le clou de la séance

Impossible en effet d'imaginer rien de plus ravissant, que ces gracieuses fillettes richement costumées et évoluant si gentiment autour de la fée que représentait Mlle Marthe Leman à la voix de cristal

Guignol amusa autant les grands que les petits. On lui a fait fête à nouveau M Labille a l'après-midi comme le matin, émerveillé son auditoire par ses tours de physique amusante.

Félicitons bien sincèrement M Carlos Debuchy, lauréat du concours de chant du 14 juillet qui, avec une voix superbe de baryton, a chanté les *Trois Hussards*, de Lionnet

Le cinématographe est aussi un numéro qui plaît beaucoup

A l'aide d'un appareil inauguré pour la séance d'hier, M Royer secrétaire particulier de M le Préfet du Nord, qui est un habile opérateur, a fait défiler une série de vues des plus amusantes

L'ordonnance du colonel Le colonel recontant sa dernière bataille. Avant le baîmasqué, et pour finir une superbe féerie le Pêcheur de perles ont été couvertes d'applaudissements.

Les acrobates excentriques se sont produits à nouveau à la grande gaieté de la salle.

La séance terminée M Royer a fait passer sur l'écran du cinéma le texte du télégramme adressé à Mmes Leloir et Gustave Dron pour les remercier de ces belles fêtes.

Le voici :

« Mesdames Leloir et Dron,

« Paris.

» Au nom jeunesse scolaire adresse à dévouée présidente association Dames charitables et à Mme Gustave Dron, témoignage sentiments profonds reconnaissance pour belles fêtes de Noël 1908.

« Signé Victor FLAMENT. »

La musique éclate ensuite et la salle est évacuée lentement

MM. Dron député-maire Lecomte, Salembien, Flament et Cordier adjoints, Houbon inspecteur primaire, ont assisté à la séance de l'après-midi

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira mardi 29 décembre courant à 8 heures et demie du soir à l'Hôtel de Ville pour la continuation des travaux et de l'ordre du jour de la quatrième session ordinaire de 1908

Ci-dessous la nomenclature d'un certain nombre d'affaires qui seront ou pourront être appelées dans le cours de la session

Contributions directes. Liste des candidats répartiteurs pour 1909 — Collège de jeunes filles : Budgets primitifs de 1909 (internat et externat). — Société anonyme du Canal de l'Espierre. Règlement d'indemnités. — Œuvre du Monument français de Wissembourg. Demande de souscription — Caisse de retraites. Demande de liquidation de retraite par M Lucien Lévêque — Monument Marcelin Berthelot. Demande de souscription — Conseil des Prud'hommes. Demande de création d'une section d'employés. — Catastrophe de Courrières. Monument. Demande de souscription — Collège de jeunes filles. Application intégrale des prévisions inscrites au devis primitif pour les adjudications passées le 3 juin 1907 — Devis spéciaux pour travaux réservés. Marchés à passer — Emploi d'une partie des rabais obtenus lors des adjudications du 3 juin 1907 — Crédits supplémentaires

Rapports de commissions. Voirie. Entretien des chaussées pavées et empierrées en 1909, 1910 et 1911 (Rapporteur : M Barbieux) — Travaux. Bâtiments communaux. Entretien de 1909 à 1911. — Finances. Budget primitif des Hospices pour 1909. Budget primitif du Bureau de Bienfaisance pour 1909. Budget primitif communal pour 1909 — Commission spéciale. Repos hebdomadaire. Demande de dérogation à la loi du 13 juillet 1906 — Tramways. Ligne de Tramways Croix-Rouge ; Pont de Neuville — Modifications à apporter au tableau des points d'arrêt. (Rapporteur M Verbecke)

LA TAXE SUR LES CHIENS

Le maire de Tourcoing, député du Nord à l'honneur de rappeler aux habitants que le délai imparti par le décret du 4 août 1855 pour la déclaration à faire à la mairie par les possesseurs de chiens non encore imposés, expirera le 15 janvier prochain.

En conséquence, il invite les intéressés à faire cette déclaration avant ladite date en indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés.

Ceux qui auront fait cette déclaration avant le 1er janvier 1909 devront la rectifier s'il est survenu quelque changement dans le nombre ou la destination de leurs chiens.

La taxe sera triplée pour celui qui, possédant un ou plusieurs chiens n'aura pas fait de déclaration elle sera doublée pour celui qui aura fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Lorsqu'un contribuable aura été soumis à un accroissement de taxe, et que pour l'année suivante, il ne fera pas la déclaration exigée, ou fera une déclaration incomplète ou inexacte, la taxe sera quadruplée dans le premier cas, et triplée dans le second

Signé : LÉON SALEMBIER,

Adjoint au maire, chevalier de la Légion d'honneur

SERVICE DES POSTES

Installation de nouvelles boîtes aux lettres

Sept nouvelles boîtes aux lettres viennent d'être installées dans notre ville

En voici la nomenclature et la désignation des emplacements qu'elles occupent 1ᵉ rue de Fleurus, angle de la rue du Virolois; 2ᵉ rue Winoc-Chocqueel angle de la rue du Levant, 3ᵉ rue de l'Hôtel-de-Ville angle de la rue de Tournai; 4ᵉ rue du Flocon, Epinette, 5ᵉ rue du Blanc-Seau, angle de la rue Vauban, 6ᵉ rue Balzac, 7ᵉ rue de la Malcense, face à la rue de Moscou. Ces boîtes ont été mises en service le 24 au soir. A très bref délai l'heure des levées sera indiquée sur chacune d'elles. Actuellement le nombre des boîtes aux lettres urbaines s'élève à 34 dont voici les heures de levées :

Rue de Fleurus 230 : 1re levée, 5 h 25, 2e levée 10 h 35, 3e levée 2 h 4e levée, 7 h 30 — Rue de la Croix-Rouge 300 : 5 h 28, 10 h 38 2 h 03, 7 h 33. — Rue de la Croix-Rouge 188 : 5 h 35, 10 h 45, 2 h 10 7 h 40. — Rue des Piats, angle rue du Virolois : 5 h 40, 10 h 50 2 h 15 7 h. 45. — Rue Augereau : 5 h 46, 10 h 56, 2 h 21 7 h 51 — Rue Winoc-Chocqueel angle rue du Levant : 5 h 54, 11 h 04 2 h 29 7 h 59. — Rue Winoc-Chocqueel angle rue des Piats : 6 h 01 11 h. 11, 2 h 36, 8 h 06 — Rue de Renaix : 6 h 06, 11 h 16, 2 h 41, 8 h 11 — Rue du Moulin-Fagot : 6 h 10, 11 h 20 2 h 45 8 h 15. — Rue Verte : 6 h. 15, 11 h. 25, 2 h. 50, 8 h. 20. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, angle rue de Tournai : 6 h. 20, 11 h. 30, 2 h. 55, 8 h. 25. — Rue d'Anvers : 5 h. 10, 10 h. 20, 1 h. 45, 7 h. 15. — Rue de la Blanche-Porte : 5 h. 20, 10 h. 30, 1 h. 55, 7 h. 25. — Rue du Flocon-Epinette : 5 h. 35, 10 h. 45, 2 h. 10, 7 h. 40. — Le lycée : 5 h. 45, 10 h. 55, 2 h. 20, 7 h. 50. — Rue de Balzac : 5 h. 55, 11 h. 05 2 h. 30, 8 h. — Rue de Roubaix : 6 h., 11 h. 10, 2 h. 35, 8 h. 05. — Rue des Orphelins : 6 h. 10, 11 h. 20, 2 h. 45, 8 h. 15. — Place Thiers : 6 h 20, 11 h. 30, 2 h. 55, 8 h. 25. — Rue de la Malcense, face rue de Moscou : 5 h. 20, 10 h. 30, 1 h. 55, 7 h. 25. — Place des Phalempins : 5 h. 25, 10 h. 35, 2 h., 7 h. 30. — Rue de Gand, angle rue St-Blaise : 5 h. 33, 10 h. 43, 2 h 08, 7 h 38. — Rue St-Louis, angle rue de la Latte : 5 h 41, 10 h. 51, 2 h. 16, 7 h. 46 — Rue Fin-de-la-Guerre, angle rue du Moulin : 5 h. 48, 10 h 58, 2 h 23, 7 h. 53 — Rue du Brun-Pain : 5 h 55, 11 h. 05, 2 h 30, 8 h. — Rue de Lille : 6 h 02, 11 h 12, 2 h 37, 8 h. 07. — Rue Nationale, angle rue des Poutrains : 6 h 07, 11 h. 17, 2 h. 42, 8 h 12 — Rue St-Jacques : 6 h. 13, 11 h 23, 2 h. 48, 8 h. 18 — Rue de Wailly : 6 h. 18, 11 h 28, 2 h.53, 8 h. 23 — Rue de Mouvaux, recette auxiliaire : vers 8 h 30 vers 2 h 20, vers 5 h. 50, 7 h — Mouvaux, 187 : vers 8 h 20, vers 3 h., vers 5 h. 30, 6 h. 55. — Blanc-Seau, angle rue Vauban : vers 7 h 10, vers 2 h 10, vers 5 h 10. — Pont-de-Neuville : vers 8 h 30, 2 h. 45, 4 h. 30. — La Marlière : vers 8 h 30, 2 h 45, 5 h. 30.

Les dimanches et jours fériés, seule la 1re levée est faite pour les 29 premières boîtes, pour les 5 dernières boîtes la 1re levée seule est faite.

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE TOURQUENNOISE

Mardi 29 courant, à huit heures du soir, réunion de la Commission.

Communications diverses. — La commission informe les cyclistes de Tourcoing et des environs que les adhésions pour l'année 1909 sont reçues dès à présent

Les demandes devront être accompagnées d'une pièce officielle prouvant la résidence en France du pétitionnaire, à moins que celui-ci ne soit présenté par un membre de la Commission ou par deux personnes honorablement connues. Des formules sont à la disposition des amateurs au siège de la Ligue.

La cotisation annuelle est fixée à 1 fr. 25 cent.

LES SALTIMBANQUES AU THEATRE

La première série des représentations des « Saltimbanques », que MM Santara frères, les directeurs de notre scène ont montés de façon superbe, a été couronnée d'un plein succès

Jeudi soir, et hier en matinée et en soirée, salle comble. Cela vaut la peine, du reste.

Les Omer's, les célèbres acrobates, ont le don de captiver le public par leurs exercices vraiment extraordinaires.

Samedi et dimanche, la foule se portera encore au théâtre.

THEATRE DE TOURCOING

A l'occasion des Fêtes de Noël, aujourd'hui samedi 26 décembre en soirée et dimanche 27 décembre en matinée et en soirée, trois grandes représentations de l'immense succès « Les Saltimbanques » opérette à grand spectacle en 4 actes, musique de Louis Ganne, avec le concours de « Les Omers » célèbres acrobates du Théâtre du Châtelet, dans leurs périlleux exercices. Fanfare de scène, grand défilé etc etc.

Orchestre complet sous la direction de M. Tart. Le bureau de location est ouvert tous les jours de 9 heures à midi et demi et de 2 à 7 heures soit au théâtre, soit au bureau de tabac, Grande-Place.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Marguerite Delberghe, rue du Clinquet, 371 bis — Yvonne Denève rue de Gand, 324.

DÉCÈS. — Julie Baiois, 44 ans rue des Poutrains, 29 — Achille Delcroix, 50 ans, rattacheur, rue de Soissons 9.

AUTOUR DE LILLE

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — UN INSTITUTEUR CRUELLEMENT ÉPROUVÉ. — M Martial Bégard, instituteur adjoint depuis 15 ans à l'école publique de garçons de Neuville-en-Ferrain vient d'être bien cruellement frappé. Son épouse, née Clémence Beuque, âgée de 36 ans et originaire de Neuville, est morte subitement des suites d'une affection cardiaque. Réveillé en sursaut vers 3 heures du matin, alors que sa femme se débattait contre le mal affreux qui venait de la surprendre, et avait déjà perdu l'usage de ses sens, l'infortuné M Bégard courut chercher des secours. M le docteur Hennart arriva en hâte, mais tous les soins demeurèrent vains. Mme Bégard ne tarda pas à succomber, laissant dans les larmes son mari, trois petits enfants et une famille entière. Nous adressons nos condoléances émues au dévoué instituteur si douloureusement affligé. Les obsèques de Mme Bégard auront lieu lundi matin

LE NORD

VALENCIENNES

LA JALOUSIE. — Une jeune fille de Saint-Waast, Mlle Jeanne Doremus, 27 ans, rue Zabiaux, a déclaré à la police que, mercredi, vers 7 heures du soir alors qu'elle se promenait avec son ami Omer Gobiet elle avait été poursuivie par l'an-

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

Une inqualifiable agression CONTRE LE Président de la République

L'agresseur a donné une fausse adresse

Paris, 25 décembre.

Deux inspecteurs de la Sûreté ont été chargés de se rendre rue Mazagran pour perquisitionner dans la chambre que Mathis prétendait occuper dans un des deux hôtels qui se trouvent dans cette rue. Mais ni au nº 4, où se trouve l'hôtel Mazagran, ni au nº 8, où se trouve l'hôtel des Deux-Hémisphères, ne se trouvent actuellement de locataires du nom de Mathis.

Il a quatre jours, une dame Mathis, habitant la province, qui était venue à Paris, a quitté l'hôtel Mazagran, pour retourner chez elle. A l'hôtel des Deux-Hémisphères, on connaît un voyageur de commerce nommé Mathis, mais qui n'est pas venu à Paris depuis plus de deux mois.

Les inspecteurs de la Sûreté, après s'être renseignés dans ces deux hôtels, se sont rendus dans toutes les autres maisons de la rue qui possèdent des chambres meublées et dont plusieurs sont occupées par des garçons de café.

Où il habiterait en réalité

L'insuccès de ces recherches n'a rien de surprenant. Soit que Mathis ait voulu cacher sa véritable adresse, soit plutôt — comme l'analogie des noms le laisse supposer — qu'on ait mal compris le nom de la rue qu'il a indiquée, ce n'est pas, en effet, rue Mazagran, mais rue Mazarine qu'il habite, au nº 44, à l'hôtel Abry.

L'entrée de cet hôtel est située 2, passage du Pont-Neuf.

Un confrère parisien s'est rendu, cet après-midi, à cette adresse et a recueilli quelques renseignements sur les habitudes du locataire :

M Mathis, a dit la gérante de l'hôtel, habite ici depuis plus de trois ans. Il occupe une petite chambre située au cinquième, dont le loyer est de vingt-cinq francs par mois.

C'est un homme de taille au-dessous de la moyenne, âgé d'une trentaine d'années : il est originaire de la Savoie

Depuis plus de cinq mois, je ne lui connais pas d'occupation. Cependant, il nous payait très régulièrement son loyer. Jamais nous n'avons eu à nous en plaindre : très rangé, il sortait le matin de bonne heure et rentrait régulièrement vers onze heures. Il ne recevait jamais de visite et lisait beaucoup.

Je ne lui connais aucune famille notre locataire était d'ailleurs peu communicatif et ne m'adressait la parole que pour le service.

Fort bien vêtu, il paraissait avoir largement de quoi vivre.

J'ai été toute surprise lorsque les agents sont venus ce matin à onze heures pour perquisitionner.

On a emporté un gros paquet d'affaires : je ne peux savoir ce qu'il contenait.

Il m'a, en effet, été expressément défendu d'entrer dans le logement de mon locataire.

Un témoin donne ses impressions

M. Chavaroche, l'un des premiers témoins de l'agression, a donné ses impressions en ces termes :

« Je venais de quitter mon domicile, nous dit-il, pour me rendre à mes occupations dans le centre de Paris.

« Je suivais le trottoir qui borde la place de l'Etoile et je m'apprêtais à traverser l'avenue d'Iéna, lorsque j'aperçus le président Fallières qui rentrait probablement à l'Elysée après avoir effectué sa promenade quotidienne.

» Je m'arrêtais un instant pour le voir passer, lorsque, tout à coup, d'un bond, un individu que je n'avais même pas remarqué s'élança sur le président, le frappa et le saisit au col de son pardessus.

» Surpris par cette attaque, le président essaya néanmoins de se dégager, mais l'homme tenait bon.

» Tous deux vacillèrent pendant quelques secondes, puis roulèrent à terre.

» A cet instant surgirent plusieurs agents de la Sûreté qui accompagnent toujours le président dans ses promenades. Ils dégagèrent M. Fallières qui se releva vivement et s'éloigna.

» Mon attention se porta alors sur l'individu que les agents aidés de quelques passants attirés par l'agression, firent monter dans un fiacre. Deux inspecteurs prirent place à ses côtés et la voiture s'éloigna au grand trot. J'essayai de la suivre, mais je fus bientôt distancé. »

Les incidents de la Faculté de médecine

Fermeture de la Faculte jusqu'au 1ᵉʳ mars 1909

Paris, 25 décembre.

Conformément à l'avis du Conseil de l'Université, la Faculté de médecine de l'Université de Paris sera fermée pour les étudiants de 1re et de 2ᵉ année jusqu'au 1er mars 1909.

LES INCIDENTS DE LA SORBONNE

Agitation royaliste

Paris, 25 décembre.

A propos des incidents qui mercredi se sont produits à l'occasion du cours de M. Thalamas et ont troublé le cours du professeur Puech dans l'amphithéâtre Guizot, le « Temps » a reçu la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Nous vous serions reconnaissant d'insérer dans le prochain numéro du « Temps » la protestation suivante :

« Plusieurs journaux attribuent aux étudiants de la faculté des lettres les manifestations qui se sont produites en Sorbonne. En réalité, elles sont dues aux royalistes de l'Action française, et nous sommes assurés d'être d'accord avec la grande majorité de nos camarades en protestant énergiquement contre cet attentat à la liberté de nos professeurs. »

Veuillez agréer, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour les étudiants de lettres, A. GUINLA
— d'allemand P. SOULAS.
— de philosophie, DUFOUR,
— d'histoire, J. LÉPINE.

LES INCIDENTS DE LAON

Laon, 25 décembre.

Après les officiers, et M. Mon, percepteur, qui ont été frappés pour avoir assisté au sermon de M. Pechenard, on annonce aujourd'hui que M Maisonneuve, receveur de l'enregistrement, est mis à la retraite d'office pour s'être rendu également à la cérémonie.

L'affaire Steinheil

A propos de la découverte du crime

Paris, 25 décembre.

Chargé par M. André, juge d'instruction, de déterminer exactement quelles sont les personnes qui ont pénétré les premières dans l'hôtel de l'impasse Ronsin, M. Buchotte, commissaire de police du quartier Saint-Lambert, a convoqué à son cabinet les cinq gardiens de la paix qui furent requis par des voisins de la famille Steinheil ou par des passants au moment de la découverte du crime.

Ces cinq gardiens se nomment Ghiani, Poney, Debacq, Jolas et Vibert.

Le premier a pénétré dans la maison à six heures cinq du matin ; le second à six heures dix ; le troisième et le quatrième à six heures vingt, et le dernier à six heures vingt-cinq.

L'agent Ghiani, qui a fait les déclarations inattendues que nous rapportions l'autre jour, fut requis par le concierge de M. Bonnaud, voisin de la famille Steinheil, qui l'a parfaitement reconnu.

Les positions successives du cadavre de M. Steinheil

On lit dans un journal parisien :

Méticuleusement, s'entourant de tous les renseignements désirables, M. André finit par fixer ainsi l'heure d'arrivée des agents : Ghiani, 6 h 10 ; Ponsy, 6 h 15, Debacq et Jolas 6 h 20, Vibert, 6 h. 25

L'agent Vibert a fait la déclaration suivante :

— A mon arrivée impasse Ronsin, à six heures vingt-cinq, je suis monté de suite au premier étage du pavillon. J'ai vu, dans le cabinet de toilette, le cadavre de M Steinheil. Il était à genoux, mais le buste n'était plus droit ; il commençait à s'incliner fortement en arrière cependant, la tête était encore loin du plancher.

Rappelons qu'à sept heures, lors de l'arrivée de M Buchotte l'affaissement du corps était complet, la tête reposant sur le plancher. D'autre part, la rigidité cadavérique ne n'était pas encore manifestée.

Ne serait-il pas possible à la médecine légale de préciser, à l'aide de ces données, l'heure à laquelle fut commis le crime ?

L'agent, se mettant à genoux, mime la position dans laquelle il a trouvé le cadavre.

D'autre part, on fixa de façon définitive un point : à savoir que Ghiani fut bien le premier agent qui pénétra dans le pavillon.

La concierge du nº 6, qui le héla alors qu'il passait rue Dalou, le reconnut parfaitement.

Elle se rappela également que Ghiani et M. Lecocq se sont rencontrés à la porte de la grille du jardin.

Comme on le voit, après l'agent Vibert, la concierge du nº 6 vient en partie confirmer les surprenantes et imprévues déclarations de l'agent Ghiani.

LES TRIBULATIONS D'UNE STATUE

Nancy, 25 décembre.

Pendant qu'il était curé de Barisey-au-Plain (Meurthe-et-Moselle), l'abbé Paget fit effectuer à l'église de la commune des travaux de restauration au cours desquels une statue en bois du quatorzième siècle, placée dans une niche au-dessus du portail de l'édifice religieux, fut enlevée, et depuis ne reparut plus. Quand en 1907, l'abbé Paget quitta Barisey le conseil municipal réclama la réintégration de la statue dans sa niche. L'abbé raconta d'abord que la statue, remisée sous un hangar du presbytère, avait été brisée par la chute d'une pile de bûches, puis qu'elle avait été enlevée par des voleurs. Il déclara aussi que la statue complètement vermoulue, tombait presque en poussière et qu'il l'avait brûlée

Le sous-préfet de Toul saisit le parquet de l'affaire et une enquête fut ouverte. Devant la justice, l'abbé répéta ses premières explications. Mais bientôt on apprit que l'abbé Paget était allé à Neufchâteau chez un nommé Chambret, sculpteur, et avait fait transporter chez celui-ci une caisse d'assez grande taille qui avait été ensuite expédiée à Paris chez un M Gombaut, antiquaire. L'abbé reconnut alors qu'il avait vendu pour 300 francs la statue disparue. C'était Chambret qui l'avait achetée en compagnie de Gombaut. Les trois personnages furent traduits devant le tribunal correctionnel de Toul sous l'inculpation de vol et complicité. L'abbé fut condamné à 50 francs d'amende et ses coprévenus acquittés. Le ministère public fit appel « a minima ».

Devant la cour de Nancy, l'abbé Paget et le sculpteur Chambret comparurent seuls, l'antiquaire Gombaut n'ayant pu être touché par la citation. Ils soutinrent que les faits qui leur étaient reprochés rentraient dans la catégorie des délits d'inventaire, et partant devaient bénéficier de la loi d'amnistie. La cour a décidé que le délit n'était pas couvert par l'amnistie, ayant été commis avant l'ouverture de la période effective des inventaires, et elle a condamné l'abbé Paget et M. Chambret chacun à six jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

LES TROUBLES EN PERSE

Declarations de M. Iswolsky

St-Pétersbourg, 25 décembre.

Au cours de la réception des présidents de fractions de la Douma, pour leur faire part de l'attitude du gouvernement dans la question de Bosnie-Herzégovine, M. Iswolsky a parlé également de la situation en Perse

Le ministre a dit également qu'il n'y a aucun danger pour la situation intérieure de l'Empire. L'entente anglo-russe est parfaite. Les intérêts russes lésés sont évalués à 250.000 roubles, et on n'aura pas de difficultés à faire payer cette somme par la Perse sans avoir recours à l'envoi de troupes.

En terminant, M. Iswolsky a déclaré que l'ordre public sur le territoire occupé par les révolutionnaires est plus parfait que sur celui occupé par les troupes du Shah.